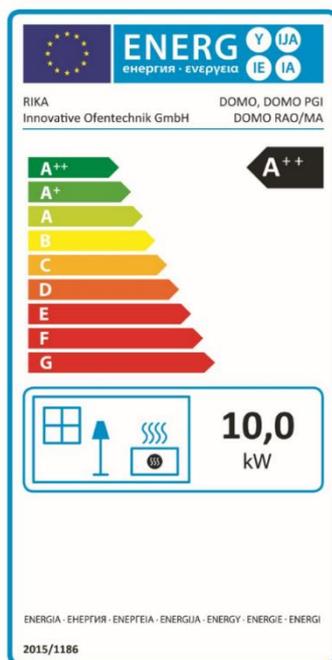


## Etiquetage énergétique obligatoire à partir du 1er janvier pour les poêles à bois et à pellets

### Les appareils Stroomop obtiennent le meilleur score

Kuurne, 22 décembre 2017 – A partir du 1er janvier 2018, une [directive européenne](#) oblige l'apposition d'une étiquette énergie sur les dispositifs de chauffage décentralisés tels que poêles à bois et à pellets. L'étiquette, déjà connue du grand public pour sa présence notamment sur les frigos et machines à laver, renseigne entre autres sur la classe d'efficacité énergétique de l'appareil. Stroomop, promoteur de système de chauffage à pellets et à bois respectueux de l'environnement est partisan de l'implémentation de cette nouvelle loi qui offre plus de transparence aux consommateurs et impose une professionnalisation du secteur.



La directive oblige les revendeurs à apposer, sur tous les poêles en showroom ou en ligne, une étiquette énergie. Plus aucun poêle ne peut être vendu sans cette étiquette. L'étiquette renseigne entre autres sur la classe d'efficacité énergétique de l'appareil – de la classe G à A++. Plusieurs paramètres sont pris en compte lors du calcul de cet index (IEE) : le rendement énergétique, le type de combustible (poêles à pellets : classe A à A++, poêles à bois : classe B à A+, poêles au gaz ou à charbon : classe D à A, feux ouverts : classe G à E), les fonctions d'économie d'énergie (exemple : thermostat, télécommande), l'éventuelle consommation d'énergie (exemple : éclairage ou ventilateur de convection) et la présence permanente d'une flamme de veille. En dessous, l'étiquette renseigne sur l'émission directe ou indirecte de chaleur en kW.

Ludwig Van Wonterghem, Directeur de Stroomop : « *Tous nos poêles à bois et à pellets sont déjà conformes à l'arrêté royal d'octobre 2010 qui impose des exigences encore plus strictes en terme de rendement pour les appareils de chauffage que cette directive européenne. Nos poêles à bois et à pellets obtiennent déjà un très haut score. Ce label est un instrument clair pour les consommateurs voulant acquérir un nouvel appareil. Quiconque choisit un appareil avec un bon score d'efficacité énergétique choisit un chauffage respectueux de l'environnement et le ressentira rapidement en terme de coûts de chauffage faibles.* »

#### Votre poêle est-il écoénergétique ?

Près de la moitié des poêles utilisés par les familles en Belgique ont plus de 10 ans. Un nouveau poêle émet 95% de particules en moins et son efficacité est jusqu'à 8 fois supérieure. De plus, un nouveau modèle avec un indice d'efficacité énergétique A permet d'économiser jusqu'à 50% de combustible. Les personnes qui possèdent un poêle de plus de 10 ans peuvent s'inscrire sur notre site

[www.remplacezvotreancienpoele.be](http://www.remplacezvotreancienpoele.be) . Un revendeur viendra vérifier si votre poêle ou votre foyer est obsolète ou non.

Fin du communiqué de presse

Données de contact (uniquement pour la presse)

Wavemakers PR

Elke De Mayer

0485 75 28 66

elke@wavemakers.eu